



Rapport annuel de la Commission de Surveillance de Arlon - Année : 2019

A : Les membres de la Commission de Surveillance
Cc : Le Secrétariat central du CCSP

I. La Commission de Surveillance

La Commission fonctionne depuis le 01 septembre 2019 de la même manière que précédemment, c-à-d depuis le 01 juillet 2015. Seul changement, la composition.

A. Composition depuis le 01 septembre 2019

ALARDEAU Eric, médecin
AHMED SHIRE Warsamé, membre
BEAUMONT Laure, membre
BILLOT Bertrand, avocat
CAPELLE Patricia, membre
ESSER Sébastien, membre
LEJEUNE Fernand, médecin retraité
SCHMICKRATH Pascale, secrétaire (temporaire)
TOUSSAINT Bernadette, présidente
WEYDERS Mégane, avocate
ZIGRAND Camille, membre

B. Fonctionnement

La Commission de surveillance d'Arlon se réunit une fois par mois le 1er ou 2ème jeudi du mois à 17h15 à la prison.

Pour les visites hebdomadaires, une tournante est organisée entre les commissaires avec

3 équipes, de manière à ce que chaque semaine 2 commissaires fassent le tour des

boîtes aux lettres. Comme les demandes sont peu fréquentes, nous allons systématiquement visiter les entrants de manière à les informer de l'existence d'une CS dans l'établissement.

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

La Commission dispose de 3 boîtes aux lettres dans l'établissement, où les détenus peuvent déposer leurs demandes. Parfois, un agent nous propose d'en voir l'un ou l'autre. Les détenus rencontrés dans les couloirs font aussi appel à nous.

D. La Commission en chiffres

- a. Nombre de réunions mensuelles** : une réunion chaque mois, soit 12 par an
- b. Présence des membres aux réunions mensuelles** : en moyenne 1 ou 2 absents par mois.
- c. Nombre de visites réalisées** : minimum 1 visite par semaine. Parfois une 2^{ème} visite pour assurer un suivi.
- d. Nombre de demandes reçues** : 45 demandes en 2019, correspondant à 30 détenus.
- e. Nombre de détenus visités** : +/- 170 détenus
- f. Nombre de médiations réalisées** : chaque mois, la présidente rencontre la directrice et évoque les problèmes généraux (douches, nourriture etc...) et singuliers (transferts, sanction disciplinaire ...) relatifs aux détenus visités durant le mois.

II. L'établissement pénitentiaire concerné – Prison de Arlon

A. Fonctionnement

- L'établissement d'Arlon en forme de T a été construit en 1867 et est donc ancien. Il comporte 8 sections réparties en 3 ailes. La partie « avant » du bâtiment a été rénovée en profondeur en 2015 : accueil, greffe, bureaux administratifs, salle d'attente pour les visiteurs, parloirs « avocats », sanitaires, et au sous-sol la salle de visite pour les visites avec un coin jeu pour les jeunes enfants, deux locaux pour les visites hors surveillance. La prison comporte un lieu de culte qui peut avoir vocation à l'occasion de salle polyvalente, une salle de sport, une buanderie, une salle de visite et 2 locaux aménagés spécifiquement pour les visites hors surveillance (VHS).

B. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

- Travaux : Installation d'un poste téléphonique dans chaque cellule, ce qui diminue le travail des agents.
- Entretien permanent : peinture, remplacement des châssis, néons, etc...
- Pas d'évasion en 2019
- Pas de suicide en 2019, d'après nos renseignements

- Changement de régime : aux sections 3 et 6 appelées, sections ouvertes, où les cellules sont ouvertes l'après-midi, les détenus reçoivent la clef de leur cellule pour la journée. Au départ vers le travail le matin, ils ferment leur cellule, et ils rendent la clef à l'agent de section pour la nuit.

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

a. Population pénitentiaire (mois par mois)

La capacité théorique est de 110 détenus, et actuellement la population tourne autour de 110 – 130. La population est composée d'hommes exclusivement. La prison d'Arlon est une maison de peine et une maison d'arrêt : 6 sections réparties sur 2 ailes A et B pour les condamnés, et 2 sections à l'aile C pour les prévenus.

b. Nombre de membres de personnel (mois par mois) :

L'établissement compte + :- 140 personnes y compris le personnel administratif : greffe, comptabilité, service médical, etc...

Le personnel est renouvelé à raison de 20 à 25 % chaque année.

III. La surveillance

a) Principaux problèmes relevés

Le souci qui nous préoccupe actuellement est la mauvaise communication entre les détenus et le service médical, principalement en la personne de l'infirmière qui adopte une attitude sèche qui excède les détenus.

Autre point : la quantité de nourriture. Cette année 2019, plusieurs plaintes ont porté sur l'alimentation à savoir des rations insuffisantes ou mauvaises. Il semble que l'agent responsable de la cuisine ait été changé et que la nouvelle responsable doive prendre ses marques.

Autre problème : la mise à l'écart d'un visiteur de prison bénévole depuis une bonne vingtaine d'année dans des conditions non respectueuses du droit à la défense. Le cas a été transmis au Conseil central.

b) Bonnes pratiques

- Selon le rapport du médiateur fédéral, il semble que les fouilles à nu soient effectuées à Arlon dans des conditions respectueuses des détenus.
- Le contact avec les agents est globalement assez bon.

IV. Les avis et informations au CCSP

Le rapport de réunion est envoyé au CCSP chaque mois.

V. Conclusion(s)

Participer plus activement aux Journées Nationales de la Prison.

Arlon, le 27 février 2020

Bernadette Toussaint, Présidente